

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

#### DIALOGUE COMPETITIF

##### Objet du marché :

**FOURNITURE, INTEGRATION, MISE EN ŒUVRE, MAINTENANCE ET  
SUPPORT D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE, DE COMMUNICATION ET DE  
GESTION D'IMAGES MEDICALES**

*LOT UNIQUE*

**Référence dossier de consultation : DC INFOR 12-01**

**Type d'acheteur public : Etablissement public de santé.**

Application Code des Marchés Publics (édition 2006) version consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2012

☛ **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :**

**VENDREDI 4 JANVIER 2013 à 16H00**

*Cahier des clauses administratives générales (CCAG. - Techniques de l'Information et de la Communication)* **Arrêté du 16 septembre 2009** portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication - NOR: ECEM0912514A JORF n°0240 du 16 octobre 2009 et son annexe

Le présent règlement comporte 12 feuillets numérotés de 1 à 12.

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2- OBJET DE LA CONSULTATION.</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3- PROCEDURE DE CONSULTATION.</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4- LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION.</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5- DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6- OFFRE DE BASE - VARIANTES.</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7- DUREE ET DELAI D'EXECUTION.</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 8- CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 9- PRESENTATION DU PROJET PACS</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 10- RETRAIT DU DOSSIER CONSULTATION.</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 11- PRESENTATION DE LA PHASE DE CANDIDATURE.</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 12- RECEPTION DES CANDIDATURES.</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 13- SELECTION DES CANDIDATURES.</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 14- CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 15- PRESENTATION DE LA PROCEDURE A L'ISSUE DE LA PHASE CANDIDATURE</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 16- ATTRIBUTION DU MARCHE.</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 17- CRITERES D'ATTRIBUTION.</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 18- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE.</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 19- CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 20- OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.</b>	<b>12</b>

## **ARTICLE 1-POUVOIR ADJUDICATEUR**

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX  
80, avenue George Pompidou  
CS 61205  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Représenté par : Monsieur le directeur du centre Hospitalier de PERIGUEUX

## **ARTICLE 2-OBJET DE LA CONSULTATION.**

La consultation porte sur la Fourniture, intégration, mise en œuvre, maintenance et support d'une solution de stockage, de communication et de gestion d'images médicales

Dans le cadre de ce projet et de la présente consultation, le Centre Hospitalier de Périgueux est accompagné par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il s'agit de la société MBA Consulting (Inovallée 3 Chemin du Pré Carré 38240 MEYLAN – France).

### **2 . 1 - NOMENCLATURE.**

Les références CPV concernés sont :

- 48814000-7 Systèmes d'information dans le domaine médicale

### **2 . 2 - TYPE DE MARCHE.**

C'est un marché de fournitures.

### **2 . 3 - FORME DU MARCHE.**

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

### **2 . 4 - SOUS TRAITANCE.**

La sous-traitance n'est pas prévue en marché de fournitures.

## **ARTICLE 3- PROCEDURE DE CONSULTATION.**

Procédure de dialogue compétitif passée en application des articles 36 et 67 du code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006.

La procédure se déroulera selon les phases suivantes :

- une phase candidature
- une phase dialogue
- une phase offre finale

## **ARTICLE 4-LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION.**

Le lieu d'exécution est le  
**CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**  
80 avenue Georges Pompidou  
CS 61205  
24019 Périgueux Cedex

## **ARTICLE 5- DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.**

La consultation porte sur un lot unique.

Le lot unique comprend :

1. La fourniture des logiciels, base de données, visualisation et traitement d'images, liste de travail, diffusion d'images, logiciels métiers, logiciels d'intégration, ... et leur maintenance ;
2. La connexion des sources d'images. Le domaine à couvrir par le PACS ne se limite pas à l'imagerie radiologique et doit couvrir les nouveaux domaines de l'imagerie non radiologique : ophtalmologie, dermatologie, cardiologie, endoscopie, ...
3. L'intégration au sein du Système d'Information Hospitalier ;
4. La fourniture détaillée de l'ensemble des pré requis techniques pour faire fonctionner la solution ; serveurs, stockage, réseau, écrans de diagnostic pour les consoles PACS et négatoscopes numériques. Le fournisseur s'engage sur ces pré requis qui seront mis en œuvre par le Centre Hospitalier ;
5. L'accompagnement du déploiement ;
6. La formation et le transfert de compétences ;
7. La maintenance des logiciels fournis ;
8. Le support technique ;
9. Le support à l'utilisation des solutions.

## **ARTICLE 6-OFFRE DE BASE - VARIANTES.**

### **6 . 1 - Offre de base.**

Les candidats doivent répondre par une offre conforme au cahier des charges (offre de base).

### **6 . 2 - Variantes.**

Une seule variante est autorisée (Solution de type SaaS). Elle devra être présentée dans un dossier distinct.

Elles doivent respecter les dispositions du cahier des clauses administratives particulières, du programme fonctionnel détaillé et du cahier des clauses techniques particulières.

## **ARTICLE 7-DUREE ET DELAI D'EXECUTION.**

La durée du marché est de 3 ans à compter de la date de notification.

Les délais d'exécution seront étudiés lors du dialogue avec les candidats sélectionnés et précisés dans le dossier final de consultation.

## **ARTICLE 8- CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

### **8 . 1 - Modalités de paiement**

Financement par le budget de l'Établissement. Le paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture, conformément à l'article 98 du code des marchés publics, par virement bancaire.

### **8 . 2 - Forme juridique du candidat :**

Les candidats ou opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence

Ils ne sont toutefois pas autorisés à présenter pour la présente consultation des offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Si le candidat est un groupement, la situation juridique de chaque opérateur est prise en compte, mais la capacité économique, financière, professionnelle et technique est appréciée au niveau du groupement.

### 8 . 3 - Langue utilisée dans l'offre

Les offres devront obligatoirement être rédigées en langue française. Il en est de même des documents commerciaux et techniques.

## ARTICLE 9-PRESENTATION DU PROJET PACS

### 1Contexte

#### 1-1 Présentation du CH de Périgueux

Le Centre hospitalier de Périgueux est un établissement hospitalier public référence pour le département de la Dordogne. Il est composé comme suit :

- 517 lits MCO
- 87 lits de Psychiatrie :
- 65 lits SSR :
- 547 lits d'EHPAD

#### 1-2 Principaux équipements dans le périmètre du projet PACS

Equipement	modèle	mise en fonction
<b>Imagerie en coupe</b>		
1 IRM	ACHIEVA Philips	2007
1 Scanner	BRILLANCE 40 Philips	2008
A venir d'ici 5 ans 1 Scanner (prévu en 2013) et 1 IRM selon autorisation		
<b>Imagerie Radiologie conventionnelle</b>		
2 salles os poumon	DR7500 Carestream	2010
1 salle digestive	OPERA Sorer	2008
1 Panoramique dentaire	PLANMECA Sorer	2008
2 lecteurs ERLM	FCR500 FUJI	2002
1 lecteur ERLM	DIRECT VIEW Carestream	2010
2 mobiles	FCR go FUJI	2011
3 consoles Netpix	FUJI	2002
1 salle angioplastie	ALLURA FD10 Philips	2006
3 amplis chirurgicaux	XFLUORSTAR GE	2007-2011
1 ampli chirurgical	ARCADIS Siemens	2009
1 ampli chirurgical	LIBRA Philips	2003
1 console Eyepix	FUJI	2002
A venir d'ici 5 ans 1 salle d'ostéodensitométrie (2013) et 2 salles de radiologie numérique		
<b>Imagerie échographique</b>		
2 échographes maternité	VOLUSON E8GE	2010-2012
3 échographes maternité	APLIO et NEMIO Toshiba	2004
2 échographes cardio	VIVID I / VIVID 9 GE	2007-2010
3 échographes radiologie	APLIO Toshiba	2005-2010
1 échographe Urologie	FLEXFOCUS Mepy	2011
<b>Stations de travail DICOM</b>		
2	Carestream	
2	Stations scanner Philips	
1	Station IRM PCPA	
1	Console IRM Philips	
<b>Colonnes Video</b>		
3 Coelio	Stryker	
3 Colonnes endoscopie digestive	FUJI	
1 Colonne endoscopie pulmonaire	Pentax	
1 Colonne ORL	Wolf	

### **1-3 Volumétrie du service d'imagerie médicale pour 2011 :**

- ~ 5 000 IRM
- ~ 13 500 Scanners
- ~ 60 000 examens de radiologie
- ~ 6 000 échographies

### **2 Exigences du projet PACS**

La solution devra permettre le traitement et l'interprétation des images médicales numériques acquises par les modalités, leur stockage et leur indexation en les associant à l'identifiant du patient, du séjour et de l'examen.

Pour cela, le PACS devra s'intégrer avec :

- le RIS XPlore de la société EDL du service d'imagerie médicale
- le noyau REFERENCE de la société McKesson pour la gestion administrative des patients
- le DPI DxCare de la société Medasys

Le projet concerne non seulement l'imagerie radiologique mais également les nouveaux domaines de l'imagerie médicale non radiologique : ophtalmologie, dermatologie, cardiologie, endoscopie, ...

Enfin, il est attendu que la solution puisse également contribuer à la diffusion des images en dehors de l'établissement, permettre l'accès aux images dans le cadre de la permanence de soins, faciliter le recours à l'expertise auprès des CHU de Bordeaux et Limoges.

### **ARTICLE 10-RETRAIT DU DOSSIER CONSULTATION.**

**Le dossier consultation peut être téléchargé aux adresses suivantes :**

Sur le site du Centre Hospitalier :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr)  
« Marchés publics »

Sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>  
« Salle des marchés » entreprises  
Retrait des dossiers  
N° de référence de la consultation : **DC INFOR 12-01**

Dans ce cas, les entreprises devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire le format : « doc » et « .xls » et « pdf ».et « cmp » pour les consommables.

Les fichiers au format « cmp » sont le format électronique compressé de notre catalogue de produits utilisés par le logiciel « EPICURE »

Pour lire le catalogue électronique, les candidats peuvent utiliser le progiciel « EURYDICE » soit télécharger sur le site [www.pharmatic.fr](http://www.pharmatic.fr) l'utilitaire gratuit « HELIOS »

## **ARTICLE 11- PRESENTATION DE LA PHASE DE CANDIDATURE.**

### **Appel à candidatures**

#### **1 Contenu du dossier de consultation initial**

Le dossier de consultation initial se compose du présent règlement de consultation.

#### **2 Modifications de détail du dossier de consultation**

Le Centre hospitalier de Périgueux se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours francs avant la date limite fixée pour la remise des candidatures des modifications de détail au présent dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Dépôt des candidatures**

Les candidats doivent transmettre leur candidature au format électronique.

#### **Documents à produire :**

Les candidats doivent transmettre, à l'appui de leur candidature, les documents suivants :

- a) pour les candidats se présentant sous forme de groupement, un document de présentation du groupement et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (le modèle DC1 peut être utilisé) ;
- b) une déclaration sur l'honneur, **datée et signée en original** par une personne habilitée à engager chaque opérateur économique (candidat seul ou chacun des co-traitants), que l'opérateur n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;
- c) un document établissant le pouvoir de la personne habilitée à engager chaque opérateur économique (candidat seul ou chacun des co-traitants) ;
- d) une copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire (candidat seul ou chacun des co-traitants) ;
- e) une présentation du chiffre d'affaires du candidat en France, dans le domaine des PACS et de son évolution sur les 3 dernières années ;
- f) une présentation des moyens du candidat et des moyens consacrés à l'activité objet du marché, et de leur évolution sur les 3 dernières années en France ;
- g) une présentation des produits et services du candidat (conduite de projet, maintenance et assistance, catalogue de formation,...) en France ;
- h) des références récentes de moins de 5 ans : liste des principaux projets mis en œuvre au cours des cinq dernières années dans des établissements similaires, avec indication du montant, de la date, du destinataire, de la volumétrie et du périmètre avec indication de la date de début de la mise en production effective (fonctionnement régulier) ;
- i) des références d'intégration « back end » et « front end » selon les normes en vigueur (HL7, HPRIM, DICOM, etc.) dans un système d'information hospitalier comportant un ou plusieurs des composants présents dans celui du CH de Périgueux ;
- j) des références d'intégration de solutions de post traitement avancé.

Les candidats peuvent utiliser les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site internet : [http://www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/index.htm](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/index.htm) ou fournir des documents équivalents

## **ARTICLE 12-RECEPTION DES CANDIDATURES.**

**La date limite de réception** des candidatures (réponse originale au format électronique, et copie de sauvegarde éventuelle) est fixée au **vendredi 4 janvier 2013 à 16 h 00**.

### **A-Transmission par voie électronique:**

Les candidats sont autorisés à transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante :

**[http://www.achatpublic.com /](http://www.achatpublic.com/)**

**« Salle des marchés » entreprises**

**Retrait des dossiers**

**N° de référence de la consultation : DC INFOR 12-01**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les outils nécessaires au retrait et à la lecture des documents mis en ligne sont disponibles sur le site internet ci-dessus indiqué.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son dossier de réponses et inversement.

Le choix du mode de transmission de l'ensemble des documents est irréversible et unique. Dans ce cas, les plis seront considérés comme non recevables.

Concernant les conditions de présentation des plis électroniques, elles sont identiques à celles exigées pour les réponses sur support papier.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Tous les documents dont la signature en original est demandée dans le présent document doivent être signés par le soumissionnaire au moyen d'un certificat de signature électronique.

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/>.

Si l'outil de signature électronique utilisé par le candidat génère des formats de fichiers autres que ceux acceptés par le CH de Périgueux, celui-ci doit joindre dans sa réponse les logiciels gratuits nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement et à l'identification du signataire.

Le CH de Périgueux accepte les formats Acrobat® (.pdf), les fichiers compressés au format Zip® (.zip), les fichiers lus par la suite Microsoft® Office 97 et les images lues par l'utilitaire d'aperçu des images et des télécopies fourni avec Windows® XP.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (.exe), ni les « macros ».

Les autres formats de fichiers ne peuvent être utilisés dans la réponse sous forme électronique qu'à condition que le candidat les accompagne d'un logiciel gratuit permettant de les lire.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le marché retenu, s'il a été transmis sous forme électronique, sera re-matérialisé sous format papier. Le candidat s'engage à signer physiquement ce document s'il est retenu, si le CH de Périgueux en fait la demande.

L'arrêté du 28 août 2006 fixe les dispositions applicables à la dématérialisation des procédures formalisées.

Ainsi le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et à titre de copie de sauvegarde (sur support physique informatique) doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis.

**Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant de façon lisible la mention suivant :**

**« Ne pas ouvrir, copie de sauvegarde relative à la procédure n°.....du candidat XXX. »**

**Cette copie de sauvegarde ne sera utilisée que dans les limites fixées par l'arrêté cité ci-avant.**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que si elle est reçue avant la date de remise des réponses et dans un des 2 cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la réponse transmise par voie électronique,

- lorsque la réponse transmise par voie électronique est parvenue hors délais ou n'a pas pu être ouverte.

Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite.

Le CH de Périgueux n'accepte comme supports électroniques **que les CD-ROM et les DVD non réinscriptibles** lisibles sur un ordinateur individuel fonctionnant avec le système d'exploitation Windows® XP.

Le candidat doit respecter les prescriptions suivantes.

**Aucune autre forme de transmission par voie électronique n'est acceptée.**

#### **B-Transmission de la copie de sauvegarde :**

La copie de sauvegarde pourra être :

➡ **Soit remis sur place contre récépissé à la**

**« Cellule marchés »**

**Direction des Affaires Economiques**

**1<sup>er</sup> étage**

**Bâtiment « Services Techniques et Affaires économiques »**

**du lundi au vendredi de 8h 00 à 12h 00 et de 13 h00 à 16h00.**

➡ **Soit être envoyées par tout moyen qui permet d'assurer la traçabilité de la réception à l'adresse suivante :**

**Cellule marchés**

**Centre Hospitalier de Périgueux**

**avenue G. POMPIDOU**

**CS 61205**

**24019 PERIGUEUX CEDEX**

### **ARTICLE 13-SELECTION DES CANDIDATURES.**

Le CH de Périgueux détermine si les candidats remplissent les conditions de participation à la consultation.

Si des documents manquent ou sont incomplets, le Centre d'hospitalier de Périgueux peut demander à l'ensemble des candidats concernés de compléter leur candidature dans un délai qui ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidatures incomplètes ou qui ne remplissent pas les conditions de participation à la consultation sont rejetées par le CH de Périgueux.

Les autres candidatures sont classées en application des critères précisés à l'article 14 du présent document.

**Les trois candidats les mieux classés sont retenus pour la phase de dialogue.**

**Conditions de participation :**

Les candidats ne doivent faire l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner indiquées à l'article 43 du code des marchés publics.

**ARTICLE 14- CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.**

Le classement et la sélection des candidats retenus pour la phase de dialogue se fera sur la base des critères suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Pondération</i>
Capacité technique	40%
Capacité professionnelle	40%
Capacité économique et financière	20%

La capacité technique sera appréciée à partir des éléments suivants :

- description (fonctionnalités et couverture) de l'offre en cours et plans de développement affichés
- moyens humains (développement, installation, accompagnement, maintenance, support) consacrés au domaine de l'opération et organisation de ces moyens
- savoir-faire technologique affiché (notamment outils d'infrastructure, d'intégration, de sécurité, et d'exploitation)

La capacité professionnelle sera appréciée sur la base des références récentes comparables, au plan de la couverture fonctionnelle et de l'intégration avec le post traitement et le système d'information hospitalier.

La capacité économique et financière sera appréciée sur la base :

- du chiffre d'affaires sur le domaine et de son évolution sur les 3 dernières années,
- des effectifs consacrés au domaine de l'opération et de leur évolution sur les 3 dernières années

**ARTICLE 15- PRESENTATION DE LA PROCEDURE A L'ISSUE DE LA PHASE CANDIDATURE**

**1. Phase dialogue**

**Invitation au dialogue**

Les candidats sélectionnés sont invités à participer à la présentation de leur solution et de son positionnement dans l'architecture du système d'information du CH de Périgueux, et à dérouler différents scénarii de fonctionnement qui leur seront communiqués à l'avance.

Les candidats sélectionnés sont destinataires d'une lettre de consultation contenant l'ensemble des renseignements nécessaires pour la participation au dialogue, et accompagnée :

- du cahier des clauses administratives particulières
- du programme fonctionnel détaillé
- du détail de l'organisation des réunions de dialogue et de leurs dates
- des scénarii de fonctionnement que les candidats devront dérouler pour présenter les bases fonctionnelles de leur solution

**Déroulement du dialogue**

La période prévue pour l'organisation des auditions est la suivante : **du 18 mars au 30 avril 2013.**

Une audition d'une journée par candidat retenu est prévue, avec possibilité d'étendre le dialogue à une seconde journée par candidat.

Le CH de Périgueux sera représenté par un groupe de travail pluridisciplinaire représentatif des différents métiers concernés par le projet. Des échanges oraux et écrits, en plus des auditions, pourront compléter le dialogue.

#### **- Primes**

Aucune rémunération des candidats amenés à participer au dialogue n'est prévue.

## **2. Phase offre finale**

### **Dossier de consultation définitif**

Le dossier de consultation définitif est transmis aux candidats ayant participé à toutes les étapes du dialogue.

Ils sont invités à remettre une offre finale sur la base de ce dossier de consultation.

## **ARTICLE 16-ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Le marché est attribué au candidat dont l'offre finale est la mieux classée en fonction des critères d'attribution présentés ci-après.

La signature du marché intervient après l'information des éventuels autres candidats sur le rejet de leur offre.

## **ARTICLE 17-CRITERES D'ATTRIBUTION.**

Le choix des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, selon les critères ci-dessous pondérés.

<i>Intitulé</i>	<i>Pondération</i>
Coût global sur 3 ans	35%
Couverture fonctionnelle et ergonomie	25%
Etendue et qualité des prestations associées	20%
Intégration au système informatique hospitalier, architecture technique	15%
Qualité de la réponse et respect du cadre de réponse	5%

## **ARTICLE 18-DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE.**

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de **180 jours**, à partir de la date de réception des réponses.

## **ARTICLE 19- CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE.**

En application des articles 101 à 105 du Code des Marchés Publics, une retenue de garantie de 5% sera appliquée sur le montant de l'équipement, augmentée le cas échéant du montant des avenants.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle ou solidaire.

Cependant, si la retenue de garantie prévue au marché est remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, l'avance ne peut être mandatée avant que le titulaire ait justifié ou fourni cette garantie ou cette caution.

La retenue de garantie est restituée ou la garantie à première demande qui la remplace est libérée pour autant que le titulaire du marché ait rempli ses obligations, à la suite d'une mainlevée, délivrée par l'administration contractante, dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie

## **ARTICLE 20-OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.**

Conformément à l'article 57 III dernier alinéa du Code des Marchés Publics, la date limite d'obtention de renseignements complémentaires est fixée à 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Pour tous renseignements s'adresser :

**Renseignements généraux et administratifs :**

**Cellule des Marchés**

Direction des Affaires Economiques

Tél : 05.53.45.28.93

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

**Renseignements techniques :**

**M. DUPOUY,**

**Responsable Service Informatique**

Service Informatique

Tél. 05.53.45.25.73

Courriel : pascal.dupouy@ch-perigueux.fr

Fait à Périgueux, le

**LE CANDIDAT**

mention manuscrite

**"LU ET APPROUVE"**  
et signature

**Le Directeur du Centre Hospitalier  
De PERIGUEUX**

**Patrick MEDEE**